

**DELIBERATION  
SEANCE DU BUREAU DU 16 JUILLET 2015**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 0  
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 10/07/2015

Le 16 Juillet 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Martial THEVENET, Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Marie Jeanne BEGUET

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention – Travaux de mise en séparatif du centre bourg de VILLENEUVE**

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la commune de Villeneuve entre Janvier et Septembre 2014 aboutissant à un programme de travaux à réaliser entre 2015 et 2018. La réalisation de ce schéma faite suite à un procès-verbal dressé par l'ONEMA en novembre 2012 et la CCDSV a été mise en demeure en novembre 2014 de réaliser ce programme pluriannuel de travaux de mise en conformité. Il lui est demandé de procéder :

- A la réalisation des travaux sur les réseaux pour le 31 décembre 2017 au plus tard ;
- A la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle unité d'épuration et de mettre en service les ouvrages pour le 31 décembre 2018 au plus tard.

La réalisation des travaux sur les réseaux a été décomposée en 2 tranches.

L'opération de mise en séparatif du centre bourg, pilotée par le service Assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, est estimée à 249 000 € H.T et représente la tranche 1. Elle est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Ain (taux d'aide inconnu).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'opération «Travaux de mise en séparatif du centre bourg de Villeneuve» ainsi que son montant estimé à 249 000.00 €HT,
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération,
- ✓ **Sollicite** les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

**24 JUIL. 2015**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150716-2015B20-AS

Affichage le : **24 JUIL. 2015**

A Trévoux, le 16/07/2015

Le Président,  
Bernard GRISON

